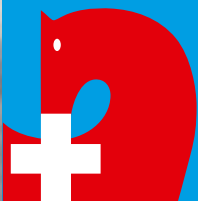




Conseils pour les usagers de la route lorsqu'ils rencontrent des chevaux

Rouler lentement, garder les distances



Bon à savoir...

sur le comportement du cheval

Le cheval est un animal craintif, il est dans sa nature de prendre la fuite s'il est confronté à des choses, situations inconnues ou qui lui font peur, et ce surtout si le «danger» arrive par derrière et que le cheval ne peut pas le voir. Comme l'angle de vue du cheval est très grand, il voit ce danger plus vite que l'homme, ce qui peut le conduire à des réactions surprenantes pour le cavalier/meneur.

Ce qui peut effrayer les chevaux:

- les véhicules grands et hauts comme les bus, les camions ou les tracteurs avec remorque, faisant beaucoup de bruit ou vibrer le sol.
- les véhicules avec des bâches flottant au vent, des chargements mal fixés.
- les bruits occasionnés par des véhicules roulant dans des flaques d'eau, de la neige/glace.
- les véhicules s'approchant à grande vitesse.
- les moteurs bruyants ou pétaradants, ainsi que les petits véhicules.
- le fait de croiser des véhicules dans un espace très restreint.

En situation de stress, les chevaux peuvent réagir de la manière suivante:

- faire demi-tour et se trouver ainsi face au véhicule.
- sauter de côté, se cabrer, ruer, éventuellement chuter.
- s'emballer, prendre la fuite.

Une fois qu'il a pris la fuite, le cheval ne perçoit souvent plus les autres usagers de la route et peut donc mettre en danger des personnes, des véhicules, d'autres animaux.



Conseils pour les conducteurs

Les cavaliers et les meneurs d'attelages ne peuvent souvent pas éviter d'emprunter des routes parfois très fréquentées avant de parvenir sur des chemins équestres sûrs. Même s'il est de leur devoir d'habituer leurs chevaux au trafic, des situations dangereuses et non prévisibles peuvent survenir à tout moment.

C'est pourquoi, nous vous prions de bien vouloir respecter les conseils suivants afin d'éviter les accidents et de permettre la cohabitation des chevaux et des autres usagers de la route:

- Ralentissez lorsque vous vous approchez de chevaux.
- Dépassez les chevaux et les attelages en laissant une distance minimale de 1,5 à 2 m
- Gardez une distance de quelques mètres si vous vous trouvez directement derrière un cheval.
- En cas de trafic en sens inverse, restez derrière le cheval en gardant une distance convenable et dépassez uniquement lorsqu'il n'y a plus de danger.
- Eteignez les feux de route et passez aux feux de croisement le plus rapidement possible. Ne klaxonnez en aucun cas.
- Observez les éventuels gestes des cavaliers/meneurs et arrêtez-vous le cas échéant.

Conseils pour les cyclistes

Les cyclistes ne sont souvent perçus que lorsqu'ils se trouvent à la hauteur du cheval. Ce faisant, ils ne mettent pas seulement en danger les cavaliers ou meneurs, mais aussi eux-mêmes. Ainsi, il est conseillé:

- de se faire remarquer par un avertissement oral ou sonore le plus tôt possible, au minimum de 1,5 à 2 m.
- de dépasser le cheval avec une distance aussi large que possible.
- Les vélos de course et les e-bikes devraient encore réduire leur vitesse.



Merci beaucoup!

En respectant ces règles de conduite très simples, vous contribuez à la sécurité routière et à la prévention des accidents.

Les cavaliers et les meneurs d'attelages ainsi que leurs chevaux vous sont très reconnaissants de votre compréhension.

Pour une cohabitation en toute sécurité dans le trafic routier: **Rouler lentement, garder les distances.**



Partenaires:



BPA, Bureau de préventions des accidents
www.bpa.ch



Centre Equestre National Berne CEN
www.npz.ch

Cette brochure et d'autres peuvent être commandées gratuitement ou téléchargées en format PDF: www.fnch.ch

Photos: Sandra Mumprecht (sandra-mumprecht.ch)

Copyright: FSSE 2022, reproduction souhaitée avec mention de la source.



Schweizerischer Verband für Pferdesport
Fédération Suisse des Sports Equestres
Federazione Svizzera Sport Equestri
Swiss Equestrian Federation

Papiermühlestrasse 40 H
P.O. Box 726
CH-3000 Bern 22
Tel. +41 (0)31 335 43 43
info@fnch.ch | www.fnch.ch